

**DOSSIER D'INSCRIPTION DANSE
L-FY SARLU 2024-2025**

Rentrée : 09 SEPTEMBRE 2024

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER :

Veillez retourner le dossier avec les pièces suivantes, obligatoires pour l'inscription, s'il vous plaît :

- Fiche d'inscription complétée et signée (2 Pages)
- Règlement intérieur lu et signé par l'élève et le responsable légal.
- 2 Photos d'identité récente
- Enveloppe avec le règlement : Frais d'adhésion 20.000Ar + Écolage 1er mois (mensuel, trimestriel, annuel)

Mode de paiement :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de L-FY SARLU
- Mobile Money, MVOA 034 72 177 89 au nom de RAVELOARIJAONA Belly Malala

L'âge minimum d'inscription au cours de danse est fixé à cinq ans révolus au 31 novembre de l'année en cours.

INFORMATIONS PERSONNELLES (ADHERENT)

Nom, prénom(s) :

Date de naissance :

Age :

Adresse :

Tel (Majeur) :

Classe d'examen ?

CEPE

BREVET

BAC

REPRÉSENTANT LÉGAL (-21 ANS) /PERSONNE A PREVENIR (+21 ANS)

Nom, prénom(s) :

Tel :

L-FY SARLU 2024-2025 DISCIPLINE(S) CHOISI(S)

Veillez cocher le(s) discipline(s) choisi(s).

FORMATION PERFECT YOUR DANCE

SAMEDI 14H45-16H, ADOS & ADULTES

COURS ENFANTS:

MERCREDI	SAMEDI
13H30-14H30 STREET JAZZ ENFANTS <input type="checkbox"/>	09H-10H CLASSIQUE (8-12 ANS) <input type="checkbox"/>
14H30-15H30 CONTEMPORAINE ENFANTS <input type="checkbox"/>	09H-10H HIP-HOP (+ 9 ANS) <input type="checkbox"/>
14H15-15H15 MODERNE (5-8 ANS) <input type="checkbox"/>	10H-11H MODERNE (7-11 ANS) <input type="checkbox"/>
15H30-16H30 ACRO DANCE NIV 2 <input type="checkbox"/>	10H-11H STREET JAZZ ENFANTS <input type="checkbox"/>
	11H15-12H15 CLASSIQUE (5-8 ANS) <input type="checkbox"/>
	13H30-14H30 ACRO DANCE NIV 1 <input type="checkbox"/>

COURS ADOS & ADULTES

MERCREDI	SAMEDI
15H30-16H30 STREET JAZZ NIV 2 <input type="checkbox"/>	09H-10H HIP-HOP BOYS (+ 9 ANS) NIV 1 & 2 <input type="checkbox"/>
16H30-17H30 AFRO FUSION NIV 1 & 2 <input type="checkbox"/>	11H15-12H15 HIP-HOP GIRLY NIV 1 <input type="checkbox"/>
	12H30-13H30 AFRO DANCEHALL NIV 2 <input type="checkbox"/>
	13H30-14H30 CONTEMPORAINE NIV 1 & 2 <input type="checkbox"/>

COURS ADULTES

JEUDI	SAMEDI
12H15-13H15 JAZZ CONTEMPORAIN <input type="checkbox"/> NIV 1	16H15-17H15 WOMEN'S DANCE TOGETHER <input type="checkbox"/>

L-FY est heureux de vous accueillir parmi sa communauté, et vous remercie pour votre confiance.

Date et signature

TARIFS 2024-2025

Veillez cocher le forfait.

ADHESION : 20.000 AR

TARIFS DANSE

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL (10 mois)
1 Discipline/mois 1h de cours par semaine	17,000 Ar	55,000 Ar Famille + 3 : 50.000 AR	150,000 Ar (soit 50,000 Ar/mois) 135,000 Ar (soit 45,000 Ar/mois)	450,000Ar (soit 45,000Ar/mois)
2 Disciplines/mois 2h de cours par semaine	17,000Ar	95,000 Ar (soit 47,500Ar/discipline)	255.000 Ar (soit 42,500Ar/discipline)	800,000 Ar (soit 80,000 Ar/mois)
3 Disciplines/mois 3h de cours par semaine	17,000 Ar	135.000 Ar (soit 45,000 Ar/discipline)	360.000 Ar (soit 40,000 Ar/discipline)	1.150.000 Ar (soit 115,000 Ar/mois)

CONTEMPORAINE, JAZZ CONTEMPORAIN & WOMEN'S DANCE TOGETHER (ADO & ADULTES)

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL
1 Discipline/mois 1h de cours par semaine	20,000 AR	65,000 R	180.000 Ar
2 Disciplines/mois 2h de cours par semaine	20,000 AR	120.000 AR	330.000 AR

PERFECT YOUR DANCE ADOS & ADULTES

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL
1h15 de cours par semaine	20,000 Ar	65,000 R	180,000 Ar

REGLEMENT INTERIEUR L-FY

ARTICLE 1 – VERSEMENT DU MONTANT DES COURS

Les cours sont payables en avance ou jusqu'au 15 du mois. Pour permettre aux familles et aux élèves d'équilibrer leur budget, le studio propose plusieurs forfaits : mensuel, trimestriel ou annuel.

Le forfait du « Perfect Your Dance » est trimestriel. Les stages avec les invités sont inclus dans le forfait.

Toute année commencée est due, les absences ne pouvant être ni déduites, ni remboursées, sauf raisons extrêmes et particulières en accord préalable avec le professeur.

Des stages de danse, workshop... pourront être organisés pendant les périodes de vacances scolaires et certains week end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale.

Mode de paiement :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de L-FY SARLU
- Mobile Money, MVOLA 034 72 177 89 au nom de RAVELOARIJAONA Belly Malala

Les cours sont dispensés de septembre à juin. Les cours de vacances sont dispensés en juillet avec un tarif différent.

ARTICLE 2 – CONSIGNES PENDANT LES COURS

Chaque participant se devra d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves.

Le respect de l'heure est le respect de tous.

Les téléphones doivent être éteints.

Les effets personnels sont sous l'entière responsabilité de l'élève.

Toute personne participant au cours aura acquitté préalablement le montant des cours.

Les élèves sont tenus de respecter les lieux.

ARTICLE 3 – TENUE DE COURS

Les élèves se doivent d'arriver en cours avec une **tenue confortable et élastique.**

Danse Classique : Justaucorps + tutu (facultatif) + collant + Chausson ou chaussettes.

Gymnastique : Justaucorps + collant + Chausson chaussettes.

Moderne : Leggings ou short + Haut près du corps

ARTICLE 4 – PRESENCE ET ABSENCE DES ELEVES

Les élèves doivent être assidus aux cours. **POUR JUSTIFIER LEUR PRESENCE, ILS DOIVENT SE MUNIR DE LA CARTE ADHERENTE A CHAQUE COURS ET DONNER LEUR NUMERO DE CARTE A L'ACCUEIL AVANT DE REJOINDRE LES SALLES.**

Une absence prévisible devra être signalée par téléphone au professeur dès qu'elle sera connue, ou le jour suivant le cas échéant, par un parent de l'élève s'il est mineur.

ARTICLE 5 - ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les élèves et les représentants légaux seront prévenus à l'avance via téléphone, courriel ou Facebook.

ARTICLE 6 – SPECTACLE ET REPETITIONS

Le studio souhaite présenter au minimum un spectacle de danse chaque année, avec tous les élèves.

Des répétitions hors heures de cours peuvent avoir lieu.

ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE

Le studio se réserve le droit d'utiliser l'image de tous élèves inscrits et acceptant le règlement à des fins de communication, et dans le cadre de projets pédagogiques proposés au cours de l'année sur tous supports que ce soit. La publication ne pourra donner lieu à une rémunération ou contrepartie.

Ainsi vous reconnaissez que votre enfant ou vous-même, n'êtes lié à aucun contrat d'exclusivité.

ARTICLE 8-- MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout élève s'engage à respecter ce présent règlement.

LE. / /,

Nom, Prénom(s) de l'adhérent ou du représentant légal:

SIGNATURE et Mention manuscrite (lu et approuvé) :